



## LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

### Fiche pratique

Dans les modules précédents, nous avons vu les choses qui sont, dans la recherche d'emploi:

- indispensables à connaître du monde du travail,
- utiles à savoir sur vous-même.

Les modules *Le service public de l'emploi*, *Autres filières de recherche* répondent maintenant à la question :  
« **Où s'adresser pour chercher un emploi** ».

### LA DIVERSITE DES FILIERES POUR CHERCHER UN EMPLOI

De nombreuses filières existent quand on recherche un emploi.

Mais, sans exclure les autres, bien au contraire, il faut penser en premier au service public de l'emploi, c'est-à-dire **Pôle Emploi** et

- **Missions Locales**, si vous avez moins de 26 ans,
- **Cap Emploi**, si vous êtes une personne en situation de handicap.

### POLE EMPLOI, VOTRE INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE

Pour chercher un emploi, dans tous les cas, la première démarche est de vous inscrire à Pôle Emploi, car :

- c'est à Pôle Emploi qu'on trouve le plus d'offres d'emploi, émanant des employeurs de toute la France et de tous les secteurs ;
- Pôle Emploi est présent partout, y compris en outre-mer;
- vous trouverez auprès de Pôle Emploi conseil et accompagnement personnalisés ;
- enfin, très important, Pôle Emploi est chargé de verser indemnités et allocations auxquelles un demandeur d'emploi peut avoir droit.

### MISSIONS LOCALES

Si vous avez entre 15 et moins de 26 ans, vous avez tout intérêt à vous inscrire **également** à la Mission Locale de votre lieu d'habitation (les 436 Missions Locales sont réparties sur toute la France, outre-mer compris).

En effet, **le rôle des Missions Locales est d'aider les jeunes dans leur insertion sociale** : travail mais aussi santé, logement, culture ... , car c'est en étant global et en agissant sur tous ces leviers que l'accompagnement se révèle le plus efficace. Par an plus d'un million de jeunes sont ainsi aidés.

Vous trouverez donc à la Mission Locale des offres d'emploi émanant bien souvent d'employeurs locaux.

### CAP EMPLOI

La mission de Cap Emploi est de **favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap en « milieu ordinaire »**, c'est-à-dire par des employeurs autres que les établissements spécialisés réservés aux

personnes handicapées. Son rôle va donc au-delà de la mise à disposition des offres d'emploi, il les aide à :

- démarrer leur nouveau travail dans de bonnes conditions,
- bien s'y adapter,
- et s'y maintenir durablement.

Cap Emploi les accompagne aussi dans les changements de leur vie professionnelle, que ceux-ci découlent d'un projet volontaire ou d'une évolution du handicap.

Côté employeurs, Cap Emploi leur offre aide et conseil pour intégrer des personnes en situation de handicap et les garder durablement parmi leur personnel.

Comme les deux autres organismes, Cap Emploi est présent dans toute la France, métropole et outre-mer.

## POUR EN SAVOIR PLUS ET AGIR

**1/ Pour avoir les adresses des agences de Pôle emploi, Cap Emploi, Mission Locale les plus proches de chez vous, voir sites internet des trois institutions (voir ci-dessous), mais également mairie, CCAS (Centre communal d'action sociale), MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), associations.**

**2/ L'aide et l'accompagnement du demandeur d'emploi par Pôle Emploi et Cap Emploi ou Mission Locale sont personnalisés, adaptés au cas de chacun.**

La règle, c'est que le demandeur d'emploi se voit désigné(e) un conseiller / une conseillère.

Le service inclut les cas d'évolution ou de réorientation professionnelle, qu'elles soient volontaires ou subies : conseil, information sur les organismes de formation, les aides financières ...

Les trois organismes offrent une aide à la rédaction du curriculum-vitae et de la lettre de motivation, à la découverte et à la connaissance du monde du travail, des pratiques des entreprises en matière de recrutement. Pôle Emploi offre aussi des dispositifs particuliers :

- POE, Préparation opérationnelle à l'emploi ;
- MRS, Méthode de recrutement par simulation, visant à vérifier que le candidat possède les capacités exigées par le poste ;
- AFPR, Action de formation préalable au recrutement, permettant d'acquérir les compétences nécessaires aux besoins d'un employeur.

**3/ Dans leur mission auprès des demandeurs d'emploi, les trois institutions s'appuient sur leur grande connaissance du monde du travail, du marché du travail, de leurs évolutions dans le temps.** Ainsi Pôle Emploi suit en permanence l'emploi sur l'ensemble de l'économie française ; son étude BMO (Besoin en main d'œuvre) dresse régulièrement le tableau des embauches par région géographique, secteur d'activité, type d'entreprise et métier, mettant en évidence les offres d'emploi non satisfaites et les secteurs en demande de main d'œuvre.

Les trois institutions collaborent avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques pour favoriser et développer l'emploi ; Cap Emploi et Missions Locales sont particulièrement présents sur la scène régionale et locale.

**NB :** le service public de l'emploi comprend aussi l'APEC (dédié aux cadres) et beaucoup d'autres organismes à caractère strictement technique ou administratif qui ne sont pas en relation avec le public.

Sites internet :

- Pôle Emploi [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- Cap Emploi recherche avec mots clés *cap emploi numéro de département*
- Missions locales [www.unml.info](http://www.unml.info) (Union nationale des Missions locales)  
[www.mission-locale.fr](http://www.mission-locale.fr)

**Rappel :** pour toute personne en situation précaire, les CCAS (Centre communal d'action sociale –toutes les mairies en fournissent l'adresse) et nombre d'associations constituent le premier niveau, le plus immédiat, d'accompagnement et d'aide, y compris dans la recherche d'emploi.